

COMMUNIQUE

La FGF FO condamne avec la plus grande fermeté le meurtre du professeur du collège Bois d'Aune à Conflans Sainte Honorine, devant son établissement. Elle présente ses plus sincères condoléances à la famille, aux proches de cet enseignant, ainsi qu'à tout le personnel du collège, évidemment très choqué.

La FGF FO appuie les demandes formulées par la FNEC FP FO en présence du Premier ministre et du ministre de l'Education nationale. En particulier, les représentants du personnel des CHSCT, à tous les niveaux, doivent pouvoir jouer tout leur rôle et tout doit être mis en œuvre pour accompagner les personnels et leur famille.

L'employeur public, en l'occurrence le ministère de l'Education nationale, a l'entièvre responsabilité de la protection des personnels et de l'école publique. Cette protection doit être effective en toute circonstance et ne saurait se limiter à des discours.

Enfin, la FGF FO rappelle que le Statut général des fonctionnaires est le garant de la neutralité et de la laïcité dans la Fonction publique. Le gouvernement serait donc bien avisé de le respecter et d'accepter d'en améliorer les garanties, au lieu de chercher à le détruire pour promouvoir une fonction publique fondée sur le contrat. Cela passe en priorité par l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

Fait à PARIS, le 19 octobre 2020